

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION CRÉTEIL POUR L'OUVERTURE DES F.P.M.A

DU 11 JUIN 2017

M. Le recteur,

Cette FPMA s'ouvre dans un contexte où l'actualité est particulièrement chargée et révoltante. Par ses mesures, le gouvernement attaque l'éducation nationale et les services publics sur tous les fronts.

Le front du lycée et de ses réformes

Dernière en date, la réforme du lycée professionnel pour laquelle Mr Le ministre annonce la création de filières d'excellence sans moyens supplémentaires. Et où le comprend que le gouvernement réalise des économies sur le dos des élèves qui ont le plus besoin de l'école publique.

Puis la réforme du lycée général et de l'orientation, à SUD Éducation nous avons fait un premier bilan de parcoursup et nos chiffres dessinent des tendances inquiétantes en particulier pour les lycéens venant de zone sensible. Nous connaissons votre attachement à la transparence et au débat démocratique ; c'est dans ce cadre que nous vous demandons de publier les chiffres par lycées et par filières des résultats de Parcoursup.

Les fonctionnaires aussi subissent les attaques du gouvernement. Sous le doux nom « d'Action publique 2022 » le gouvernement a annoncé un plan de dynamitage de la Fonction publique : suppression des CAP, plan de départs volontaires, suppressions de postes, recours accru aux contractuel-le-s, maintien du gel des salaires, rémunération au mérite, remise en cause du statut et du régime de retraite... Au mépris pour les fonctionnaires s'ajoute une volonté de brader les services publics qui sont pourtant le bien commun de la population et permettent d'organiser la solidarité.

Face à ces attaques les enseignant-e, lycéen-nes et étudiant-es se mobilisent, mais l'État réprime. Dernière affaire en date : la centaine de lycéens qui ont voulu organiser une AG au sein de lycée Arago (Paris 12ème) et se sont retrouvés nassés, confinés dans des fourgons, entassés dans des cellules de garde à vue, fouillés, humiliés, jugés ou en voie de l'être au tribunal. A d'autres occasions, plusieurs enseignants se sont vus aussi ces derniers mois convoqués et auditionnés par la police pour de faits de lutte. Nous

souhaitons rappeler que la place des élèves et des enseignants est au sein des établissements scolaires et non au commissariat.

Le gouvernement tente, par la répression de celle et ceux qui luttent contre la casse des services publics, de nous faire taire. Mais cela ne fait qu'augmenter notre détermination. Nous condamnons cette répression dont s'est rendu coupable l'État et exigeons l'annulation immédiate de toutes les poursuites judiciaires.

Concernant cette FPMA

Nous avons noté cette année encore que les collègues participaient un peu moins au mouvement, La participation demeure néanmoins à un niveau élevé. Le nombre de participants passe de 4155 (2017) à 3742 cette année. Cette diminution de presque 10 % s'explique en partie par une baisse des stagiaires mutés dans notre académie (-6,3%). Parmi les autres éléments susceptibles d'expliquer cette diminution, il y a le blocage du mouvement dans certaines disciplines, la modification profonde et injuste des bonifications relatives à l'éducation prioritaire et la politique du gouvernement, synonyme de suppression d'emplois publics, avec le risque de se retrouver l'année suivante en mesure de carte scolaire.

De fortes inégalités entre disciplines

Cette année rien qu'en Mathématiques, nous dénombrons 117 postes vacants presque tous situés dans le 93, 26 en lettre moderne et 56 en SII. Bien évidemment dans ces disciplines, le taux de collègues ayant un poste dans leur 5 premiers vœux est fort. Ainsi, l'incapacité du ministère de l'éducation nationale à développer l'attractivité de nos métiers et l'absence de prise en compte des difficultés particulières de l'académie de Créteil sont des éléments à prendre en compte pour ce bilan. La réalité sur le terrain est une montée de la précarité dans certaines disciplines, notamment dans certaines zones de l'académie considérées comme moins attractives ou plus difficiles.

Nous revendiquons la création des postes nécessaires pour nous permettre d'enseigner dans de bonnes conditions. Ces créations doivent se faire dans le cadre statutaire et les personnels contractuels doivent être titularisés sans conditions.

La bonification agrégé-es: un traitement inégalitaire et injuste

En ce qui concerne les inégalités entre les corps, nous persistons à dénoncer l'importance de la bonification accordée aux agrégé-es qui limite de fait l'accès au lycée pour les professeur-es certifié-es dans certaines disciplines : nous continuons à revendiquer la mise en place d'un corps unique.

Pour ce mouvement intra-académique les agrégé-es constituent 21% des candidat-es, au final 11,4% de l'ensemble des vœux sont bonifiés de 160 points pour le lycée. Cette priorisation ne correspond pas aux priorités légales et excède d'ailleurs le nombre de points accordés aux personnes bénéficiaires de la RQTH : cela nous semble contrevenir à l'article 3 du **Décret n° 2016-1969 du 28 décembre 2016 relatif à la procédure d'édition des lignes directrices permettant le classement par l'administration des demandes de mutation des fonctionnaires de l'État** .

Les stagiaires : une entrée dans le métier dégradée

Cette année encore les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires se dégradent. Les chiffres parlent d'eux mêmes. Les stagiaires sont encore très nombreux à être affecté-es de façon dégradée, soit sur des vœux de rang supérieur à 10, pour plus de 30% d'entre-eux (contre 25 l'année dernière), soit en extension pour 17 % d'entre eux contre 10 % l'année dernière. Cette année seulement 39% des stagiaires sont affecté-e-s sur un de leur 5 premiers vœux. Nous continuons à penser que le fonctionnement de la BST n'est pas satisfaisant à l'heure actuelle : les stagiaires sont amené-es à émettre un vœu large non restrictif pour en bénéficier et ils sont nombreux à l'utiliser en pure perte. Nous considérons que tous les vœux larges non restrictifs devraient en bénéficier afin d'assurer des affectations correspondant davantage aux vœux des stagiaires. Au vu du manque d'attractivité de notre académie nous gagnerions tous à trouver un système permettant une meilleure entrée dans le métier à nos stagiaires.

Nous avons aussi appris cette année qu'à Créteil certains stagiaires avait été inspecté.e.s durant la période de formulation des vœux. Pour un jeune enseignant une première mutation se réfléchit et prend du temps. Il nous semble impensable de leur demander de combiner leur inspection de titularisation et la formulation de vœux de mutation, et nous espérons ne plus jamais revoir de telle situation.

Pour un statut revalorisé du remplaçant

Concernant les TZR, il est saisissant de constater leur forte proportion de TZR demandant une mutation cette année. 15 % des candidats sont TZR parmi eux 60 % demande à être stabilisé. On voit ici que le statut de TZR est bien trop souvent subi, mal vécu, et qu'il conviendrait de recréer une véritable fonction de remplaçant, valorisée et souhaitée. Cette année encore nous demandons qu'aucun-e TZR ne soit affecté hors zone.

Un bilan mitigé

Cette année encore 30% des titulaires qui demandent une mutation ne l'obtiendront pas, une majorité de collègues sera non ou mal muté à la rentrée. Mais pour ceux qui l'obtiennent le taux de satisfaction augmente cette année puisque environ 51% des candidat-es obtiennent l'un de leur 5 premiers vœux, ce que nous considérons comme une mutation satisfaisante.

Cette année encore un grand nombre des vœux sont concentrée sur un petit nombre d'établissements ou communes réputés favorables. Cela prouve, s'il en était besoin, que les conditions de travail et d'enseignement restent très inégales et ce, malgré les différentes réformes précédemment engagées. Les inégalités du mouvement en terme qualitatif sont le reflet des inégalités sociales et scolaires qui s'accroissent dans notre académie.

Cas individuel

Enfin, nous souhaitons demander des explications au sujet d'une collègue dont le vœu unique a été supprimé sans être étudié. Si cette collègue a été sanctionnée, il n'en reste pas moins que, en tant que fonctionnaire, elle dispose du droit à demander une mutation. Le rectorat n'a pas assorti la décision du déplacement d'office d'une durée interdisant à la collègue de redemander son établissement. Nous considérons que l'administration doit respecter son droit à la mobilité et revenir sur sa décision de suppression du vœu de la collègue.